



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

اللجنة الجهوية للانضباط
Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N° 21 - Séance du 26/04/2022

Rencontres Seniors

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Divers.



1- Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (**Seniors 2018**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions, la Commission Régionale de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Division Régionale 01 (Groupe A) 20^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°432 JSS-ARBZ du : 22.04.2022 à SERIANA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
AMOURI ABDALLAH	2110784	JSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MESSAR MAHER AIBEK	2110838	ARBZ	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
HAMI HAMDI ISLAM	2110836	ARBZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
ARBZ	Amende.		Absence d'entraîneur.		53 Alinéa 2 R.G	15 000,00

Affaire N°433 NRBOD-EJBBA du : 22.04.2022 à OULED DERRADJ

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUDERBALA ILYES	2110438	NRBOD	Joueur exclu : Suspension de deux (02) matchs fermes.	Faute grossière.	109 RG	
ABDELMOUNAIM ALDJI	2110019	EJBBA	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 R.G	
BEARSIA RIDHA	2110447	NRBOD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°434 ASBG-ABB du : 22.04.2022 à BORDJ GHEDIR

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KHERISSA RIADH	2110273	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MEROUCHE TAYEB	2110261	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENSLIMANE AKREM	2110275	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHERDOUD DJALEL	2110277	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
OUNISSI MOHAMMED	2110276	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

MERROUCHE AYMEN	2110279	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
-----------------	---------	------	----------------	----------------------------	---------	--

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ASBG	Amende.	Conduite incorrecte de l'équipe	130 RG	1 500,00
ASBG	Amende.	Infraction grave : dûment constatée par les officiels de match (insulte par les dirigeants du club «ASBG» envers officiels). (les auteurs de l'infraction ne sont pas identifiés).	147 alinéas (1 et 2) RG	30 000,00

Exemption(s) :

CLUB	ACQUITTEMENT(S)	MOTIF	Référence
ABB	Exempter l'équipe de l'amende liée à l'absence de l'entraîneur.	Cas d'un entraîneur séniors suspendu pour un (01) match ferme.	Point 4 (Divers) Alinéa 2 PV-senior n°6 (21/22)

Affaire N°435 USD-NRBA du : 22.04.2022 à DOUCENE

(R A S)

[Exempts: MCM &SAB](#)Division Régionale 01 (Groupe B) 20^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°436 CRBEH-MBS du : 22.04.2022 à EL HAMADIA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
TAIRI ADEL	2111492	CRBEH	Joueur exclu : Suspension de trois (03) matches dont un (01) match avec sursis & l'avertissement pour comportement anti sportif est comptabilisé.	Agression et voie de fait envers joueur sans lésion corporelle & avertissement pour Comportement anti sportif.	113alinéa (a.1) R.G ET 141 RG	3000.00
DAOUD AISSA	2110614	MBS	Joueur exclu : Suspension de quatre (04) matchs dont deux (02) avec sursis.	(02) Deux infractions commises lors d'une rencontre par le même joueur : 1- Agression sans lésion corporelle et voies de fait envers joueur. 2- insulte envers arbitre après son expulsion. *(La faute la plus grave est la 2^{ème} et l'amende la plus élevée est la 2^{ème}).	112 & 141& 149 & R.G	10 000,00

MOHAMED BAHLOUL	2110888	CRBEH	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
--------------------	---------	-------	---	---------------------------	---------	----------

Affaire N°437 OM-USHD Du : 22.04.2022 à MSILA/KHALFA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHELIHI SOUFIANE	2111277	OM	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
CHERIFI AMINE	2110920	OM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LAHRECHE KHALID	2110917	OM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
FAID ABDELMALEK	2110696	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DELHOUM SIDALI	2110724	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KHAOUNI YASSINE	2111475	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
OM	Amende.	Infraction grave : Le club «0 Msila» qui reçoit n'a pas été réservé un bon accueil et un endroit sécurisé et facile d'accès aux joueurs et dirigeants de l'équipe du club visiteur «USHD» (agression des joueurs et violence), après le coup de sifflet final. (les auteurs de l'infraction ne sont pas identifiés).	147 alinéas (1 et 2) RG	30 000,00

Affaire N°438 MBB-CRBG Du : 22.04.2022 à BARIKA /OPOW

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HASSANI MAHMOUD	2110869	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SI ABDALLAH ABDERRAZEK	2110528	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUALLAG MOHAMMED	2110527	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DEHIMAT HAROUNE	2110203	CRBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TIAIBA ABDERRACHID	2110208	CRBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUKHELIFA MESSAOUD	2110651	CRBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

BENBOUGUERRA ABDELGHANI	2110204	CRBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
----------------------------	---------	------	----------------	----------------------------	---------	--

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MBB	Suspension terrain du club MB BARIKA, pour un (01) match ferme assorti du huis clos.	Mauvaise organisation (2ème infraction). (Récidiviste voir la 1ère infraction parue sur le PV N°14 Affaire N°282).	131 R.G	10 000,00

Entraîneur(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HAMIMID YAAKOUB	210146	CRBG	entraîneur exclu : Suspension d'un (01) match ferme et l'avertissement pour comportement anti sportif est comptabilisé.	Cumul de cartons (CD+CAS). (l'expulsion de l'entraîneur non inscrit sur la feuille de match).	103 et 104 R.G	2 000,00

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CRBG	Amende.	Conduite incorrecte de l'équipe	130 RG	15 00,00
MBB	Amende.	Infraction grave : dûment constatée par les officiels de match (désordres). (les auteurs de l'infraction ne sont pas identifiés).	147 alinéas (1 et 2) RG	30 000,00

Affaire N°439 ABM-RUDS Du : 22.04.2022 à MEROUANA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MESSADIA MOHAMED-AMINE	2110594	ABM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MIHOUB DJAMEL EDDINE	2110630	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

DIRIGEANT (S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUAOUNE YACINE (Secrétaire générale)	210147	ABM	Dirigeant signale : Suspension de six (06) mois dont (03) trois mois avec sursis.	Comportement anti sportif envers officiels (insulte envers arbitre).	112 & 141 R.G	10 000,00

Affaire N°440 NRCB-UST Du : 22.04.2022 à KHENCHELA /HAMAM AMAR

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HAMZAOUI MOHAMED AMIR	2110030	NRCB	Joueur exclu : Suspension de trois (03) matches dont un (01) match avec sursis.	Agression et voie de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113alinéa a (a.1) R.G ET 141 RG	3 000,00

ATIA MOHAMED	2110870	UST	Joueur exclu : Suspension de trois (03) matches dont un (01) match avec sursis.	Agression et voie de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113alinea (a.1) R.G ET 141 RG	3 000,00
BEN AMOR YOUSOUF	2111417	UST	Joueur exclu : Suspension de trois (03) matches dont un (01) match avec sursis.	Agression et voie de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113alinea (a.1) R.G ET 141 RG	3 000,00
BENABBES ANIS	2110045	NRCB	Avertissement.	Anti jeu.	100 R.G	
ATTIL MAHDI	2110041	NRCB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BOUZIANE AIMEN	2110862	UST	Avertissement.	Anti jeu.	100 R.G	
KHARCHI BENANI SOFIANE	2110822	UST	Joueur signale : Suspension de trois (03) matches fermes. et l'avertissement pour Comportement anti sportif est comptabilisé.	(02) Deux infractions commises lors d'une rencontre par le même joueur : 1- Comportement anti sportif (Avertissement). 2- bagarre générale en fin de partie. *(La faute la plus grave est la 2^{ème} et l'amende la plus élevée est la 2^{ème}).	100 & 119(5) & 149 R.G	10 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)	MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)	
NRCB	Amende.	Mauvaise organisation (1 ^{ère} infraction).		131 R.G	5 000,00	
NRCB	Amende.	Infraction grave : Le club «NRCB» qui reçoit n'a pas été réservé un bon accueil et un endroit sécurisé aux joueurs et dirigeants de l'équipe du club visiteur «UST». (les auteurs de l'infraction ne sont pas identifiés).		147 alinéas (1 et 2) RG	30 000,00	

[Exempt: MRM](#)

Division Régionale 02 (Groupe A) 20^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°441 MCEG-ABC Du : 23.04.2022 à LAGHROUS

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MANSRI CHARIF	2111063	ABC	Joueur exclu: Suspension de Quatre (04) matchs dont Deux (02) avec sursis.	(02) Deux infractions commises lors d'une rencontre par le même joueur : 1- contestation de décision (avertissement). 2- Insulte envers officiels (arbitre). *(La faute la plus grave est la 2^{ème} et l'amende la plus élevée est la 2^{ème}).	101 & 112 & 141 RG	10 000,00
GHODBANE ALI	2111044	ABC	Joueur signale : Suspension de six (06) mois fermes.	(02) Deux infractions commises lors d'une rencontre par le même joueur : 1- insulte envers officiels en cour de partie. 2- crachat envers officiels (commissaire au match après remise de feuille de match). *(La faute la plus grave est la 2^{ème} et l'amende la plus élevée est la 2^{ème}).	112 & 116 R.G RG	10 000,00
CHENAK YOUSOUF	2111039	ABC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHENAK BADREDDINE	2111041	ABC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KHERIEF FAROUQ	2111223	ABC	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
MENNAD MOHAMED ZIAD	2111449	MCEG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAMLAOUI ADHEM	2111121	MCEG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HEFAIEDH MOHAMED ZIDANE	2111095	MCEG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
Entraîneur (S) & DIRIGEANT (S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)

KACHA ABDELHAMID (Entraîneur)	210256	ABC	Entraîneur exclu : Suspension de Deux (02) matchs fermes.	Critique publiquement un officiel de match (arbitre)	126 alinéas (2) R.G	30 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
ABC	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe	130 RG	15 00,00	

Affaire N°442 IRBM-JSBSE Du : 23.04.2022 à MENAA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAAD SAOUD ABDELGHANI	2110663	JSBSE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUAOUINA KHALIL	2141058	JSBSE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°443 ESMB-WRBC Du : 22.04.2022 à AIN LAHDJEL

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
LAGUEAGUE MAROUANE	2111017	ESMB	Joueur exclu : Suspension de trois (03) matchs dont un (01) match avec sursis.	Agression et voie de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113aline a (a.1) R.G ET 141 RG	3 000,00
HAOUAS AYMEN	2111196	WRBC	Joueur exclu : Suspension de trois (03) matchs dont un (01) match avec sursis.	Agression et voie de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113aline a (a.1) R.G ET 141 RG	3 000,00
BEDRA NASSIR	2111201	WRBC	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 R.G	
ELBAR KAMEL	2111018	ESMB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BACHIRI SABER	2140136	ESMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZERROUKI MEHDI	2111289	ESMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZROUG HAMLAOUI	2111021	ESMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZARD ABDERRAZK	2111199	WRBC	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

LASFAR MOHAMMED EL AMIN	2111203	WRBC	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
ALLAHOUM MOKHTAR	2111259	WRBC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZERD BAHAEDDINE	2141193	WRBC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
WRBC	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe	130 RG	15 00,00	
ESMB	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe	130 RG	15 00,00	

Affaire N°444 ABBA-CHK Du : 23.04-2022 à BORDJ BEN AZOUZ

(R A S)

Affaire N°445 ESPF-IREA Du : 23.04.2022 à PARC A FOURADJE/BATNA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUZNAD YUCEF	2111365	IREA	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 R.G	
RIGHI MOHAMED ISLAM	2110354	IREA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BAABOUCHE NOURREDINE	2110339	IREA	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BENKRAMA ABDENNOUR	2111305	ESPF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHIBANE ABDELHAK	2111159	ESPF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GHALIA MOHAMED LAMINE	2111310	ESPF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Exempt: ABSKDivision Régionale 02 (Groupe B) 20^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°446 USCEO-CRBB Du : 22.04.2022 à EL OUTAYA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
TRIA AHMED IMAD EDDINE	2111280	USCEO	joueur exclu : Suspension de deux (02) matchs.	Comportement anti sportif envers adversaire (insulte).	111 R.G	3 000,00
BOUDJEMAA ANOUAR	2111279	USCEO	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LABED ABDELKHALIL	2111325	CRBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENLALA ABDELKADER	2111505	CRBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
USCEO	Amende.	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G	15 000,00

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
USCEO	Suspension terrain du club USC EL OUTAYA, pour un (01) match ferme assorti du huis clos.	Mauvaise organisation (2ème infraction). (Récidiviste voir la 1ère infraction parue sur le PV N°11 Affaire N°222).	131 R.G	10 000,00

Affaire N°447 USAK-KBS Du : 23.04.2022 à MSILA/OPOW

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DILMI FARES	2110458	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°448 MOC-CHDH Du : 23.04.2022 à CONDORCET

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUKHALFA READ	2110411	MOC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHDH	Amende.	Arrivée tardive.	51 alinéa « 2 » RG	10 000,00

**Dossier transmis à la COC pour traitement.
(Partie arrêtée, équipe CHDH réduite).**

Affaire N°449 ESSAH-WRF Du : 23.04.2022 à AIN LAHDJEL

(R A S)						
----------------	--	--	--	--	--	--

Affaire N°450 CRBAD-JSMAT Du : 23.04.2022 à AIN DJASSER

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KHENFOUCI MESSAOUD	2111269	CRBAD	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 R.G	
BELKACEMI ABDELLATIF	2110957	CRBAD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUHENAF BAHA EDDINE	2110952	CRBAD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENZAMIT AMDJED	2111397	CRBAD	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
LABIDI AZEDDINE	2110964	JSMAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BISKER AHMED NOUH	2111152	JSMAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Exempt: CSCDivision Régionale 02 (Groupe C) 20^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°451 ESGB-WACZ Du 22.04.2022 à GHILASSA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BITAM BILLEL	2110378	WACZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LARIBI MEHDI	2110415	WACZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENMERDJA BADREDDINE	2140488	WACZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TOUATI ZAKARI	2110943	ESBG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BENATTIA BOUBAKEUR	2110951	ESBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ATAMNA NOUREDDINE	2110962	ESBG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

BENATTIA SAID	2111322	ESBG	Joueur signale : Suspension de huit (08) matchs.	Tentative d'agression envers arbitre en fin de partie.	120 & 141 R.G	5 000,00
BAHLOUL CHOUAIB	2110931	ESBG	Joueur signale : Suspension de huit (08) matchs.	Tentative d'agression envers arbitre en fin de partie.	120 & 141 R.G	5 000,00
dirigeant(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHEBCHOUB YACINE	210161	ESBG	dirigeant signale : Suspension d'un (01) an ferme.	Comportement anti sportif envers officiels (crachat).	116 R.G	20 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
ESBG	Amende.		Mauvaise organisation (1 ^{ère} infraction).	131 R.G	5 000,00	
ESBG	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe.	130 RG	15 00,00	

Affaire N°452 NRBO-ESA Du : 22.04.2022 à OUED EL MA

(R A S)

Affaire N°453 USMB-CRBSK Du : 23.04.2022 à AIN LAHDJEL

Dossier transmis à la COC pour traitement.
(Partie non jouée).

[Exempts:CMB.](#)

2- Divers

01/ RAPPEL DE L'ARTICLE 133 DES RG DE LA FAF (Règlement des amendes) :

Conformément à l'article 133 du règlement du championnat de football amateur :

- les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.
- Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe séniors du club fautif.

02- Contestation sur la participation:

Conformément à l'article 86 du règlement du championnat de football amateur :

- Le club est tenu impérativement de confirmer les réserves sur les joueurs faisant l'objet de contestation transcrites sur la feuille de match, faute de quoi il encourt la sanction de vingt mille (20.000,00 DA) dinars par joueur mis en cause pour les divisions régionales 1 et 2.

03- RAPPEL DE L'ARTICLE DES RG 131 Mauvaise organisation:

Conformément à l'article 131 du règlement du championnat de football amateur :

La mauvaise organisation d'une rencontre signalée par les officiels de match

Est sanctionnée par une amende de :

- Cinq mille (5 000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.

- En cas de récidive l'amende est doublée (10 000 DA) et une suspension du stade peut être prononcée.

وفقا للمادة 131 من قانون بطولة كرة القدم للهواة:

إن التنظيم السيئ للمباراة الذي يشير إليه الراسميون يُعاقب عليه بغرامة:

- خمسة آلاف دينار (5000 دج) للقسمين الجهوي الأول والثاني.

- في حالة العود (تكرار الخطأ) تُضاعف الغرامة مع إمكانية عقوبة الملعب (اللعاب في ملعب محايد).

04- RAPPEL DE L'ARTICLE DES RG 128 Alinéa 3 pression et intimidation:

Conformément à l'article 128 Alinéa 3 du règlement du championnat de football amateur :

Toute personne qui aura entrepris des démarches en vue d'influencer le résultat d'une rencontre par l'intimidation, pression de toute nature sera sanctionnée par :

- Match perdu (sans attribution de points à l'équipe adverse);
- Défalcation de trois (03) points;
- Deux (02) ans fermes de suspension de toute fonction officielle pour la personne concernée du club;
- Une amende de : Deux cent mille dinars (200 000 DA) pour les divisions régionales 1 et 2.

وفقا للمادة 128 فقرة 3 من قانون بطولة كرة القدم للهواة:

أي شخص باشر بخطوات للتأثير على نتيجة المقابلة من خلال التخويف أو الضغط مهما كان نوعه، سوف يعاقب بـ:

- خسارة المباراة (بدون منح نقاطها للفريق الخصم) ؛
- خصم ثلاث (03) نقاط ؛
- إيقاف لمدة سنتين (02) ثابتتين عن أي وظيفة رسمية للشخص المعني بالنادي؛
- غرامة مالية مقدارها: مائتا ألف دينار (200.000 دج) للقسمين الجهوي 1 و 2.

Séance levée à 14h30.

Le Président

L.BOUMARAF

Le Secrétaire

R. ABDESSEMED

